



LE PRÊT ENTRE BIBLIOTHEQUES

Qu'est-ce que le Prêt Entre Bibliothèques ?

Le prêt entre bibliothèques (communément appelé **PEB** ou «prêt inter») permet aux lecteurs inscrits à la bibliothèque de la FMSH d'obtenir des documents qui ne se trouvent ni dans ses collections, ni dans celles des bibliothèques de Paris et région parisienne.

Que peut-on demander en PEB ?

- Le prêt de : livres, mémoires, thèses, ou documents électroniques
- La photocopie d'articles de périodiques français ou étrangers.

Comment faire une demande ?

- En remplissant le formulaire en ligne :
 - :: A distance : à partir du site de la FMSH www.msh-paris.fr/diffusion/bibliotheque/peb/
 - :: Sur place : à partir du portail documentaire, par le biais du "compte lecteur", onglet "PEB" (une identification préalable du lecteur est nécessaire)
- En retirant un formulaire papier à la banque d'accueil.

Quels sont les délais de réception ?

Le délai varie en fonction du type de document demandé. Le lecteur est prévenu par courriel ou par téléphone de l'arrivée des documents. Ceux-ci sont à retirer à la banque d'accueil.

Quelle est la durée du prêt ?

La bibliothèque prêteuse fixe la durée du prêt, qui doit être impérativement respectée. Celle-ci est généralement d'un



mois, mais peut être exceptionnellement prolongée, avec l'accord de la bibliothèque prêteuse.

☞ *Pour toute demande de prolongation, s'adresser à la bibliothécaire en charge du PEB demandeur.*

Quelles sont les modalités de consultation ?

Les documents sont consultables uniquement en salle de lecture.

Quels sont les tarifs ?

PEB en provenance :

Des bibliothèques universitaires françaises :

- Documents : gratuit
- Photocopies d'articles de périodiques :
 - 1ère tranche de 10 pages : 6 à 8€, tranche de 10 pages supplémentaires : variable selon les bibliothèques de recours.

Du CTLes :

- Documents : gratuit

De la British Library :

- Documents : 28€ par volume
- Photocopies d'articles de périodiques : 12€ quelque soit le nombre de pages .

Des bibliothèques étrangères (pas de PEB pour les Etats-Unis) :

- Documents et photocopies d'articles de périodiques : variable en fonction des tarifs de chaque établissement.

☞ *Pour toute demande payante, la bibliothèque vous contactera pour vous indiquer les tarifs pratiqués et pour obtenir votre accord.*

Qui contacter ?

Pour plus d'information sur le PEB demandeur :
Amélie Saint-Marc, tél : +33 1 49 54 22 50 ou
service-public@msh-paris.fr



54 bld Raspail
75270 Paris cedex 06

Téléphone : 01 49 54 20 60
Site web : www.msh-paris.fr/diffusion/bibliotheque